

COMMUNE  
D'EBERSHEIM



ARRETE TEMPORAIRE N° 29/2026

Portant réglementation de circulation et de stationnement  
Parking salle polyvalente  
Commune d'Ebersheim, Bas-Rhin

Le maire de la commune d'Ebersheim, Bas-Rhin,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2,

VU le code de la route et notamment ses articles R.325-1 et R.417-10,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU le code pénal,

Considérant qu'à l'occasion de l'organisation du forum des associations, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur le parking de la salle polyvalente (52 rue de Muttersholtz) afin de permettre le bon déroulement de cette manifestation et d'éviter tout incident sur la voie publique,

**ARRETE :**

**Article 1 :** du samedi 05 septembre 2026 de 12h au dimanche 06 septembre à 14h, la circulation et le stationnement seront sur le parking de la salle polyvalente (52 rue de muttersholtz).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate

**Article 2 :** Les signalisations seront mises et maintenues en place par le président du comité des fêtes.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

**Article 4 :** Monsieur le maire et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein
- Monsieur le Commandant de la compagnie de gendarmerie de Sélestat
- Brigade verte de Colmar
- Président du comité des fêtes – HEINRICH Benoit



Par déléation,

Michel WIRA

Accusé de réception en préfecture  
067-216701151-20260528-20260528\_29-AR  
Date de réception préfecture : 29/05/2026